

## CR CTSS DIRIC DU 22 NOVEMBRE 2019

Alors que le rattachement de nombreux services aux directions toulousaines se poursuit et que les centres de Tours et Bourges ont désormais rejoint la DIRO, ce CTSS était aussi l'occasion d'un premier contact avec le nouveau Directeur de la DIRIC Christophe Maocec.

Au sommaire de ce compte-rendu :

- un tour d'horizon des différents services
- un point sur l'ICP
- un point sur le poste Météo-Conseil
- des informations relatives au soutien au COGIC

### **1. Tour d'horizon des services :**

#### **Administratifs**

ADM/D a rejoint la DRH dans le CSP déplacement. Elle reste néanmoins pour 30 % dans ses fonctions pour la DIRIC. La direction de la DIRIC doit donc reprendre certaines tâches administratives, notamment en ce qui concerne le budget restant de cette fin d'année. Certaines prérogatives se reportent également sur un agent administratif : sa fiche de poste sera modifiée et l'agent sera formé en fonction.

#### **MPF**

La division MPF a été rattachée à DSM en septembre 2019. La Direction souligne que les délais pour traiter certaines demandes clients se sont rallongés et que cela suscite certaines inquiétudes. Une unité devrait être créée dans les services toulousains afin de faciliter le traitement des petites demandes.

#### **Clim**

5 climatologues sont actuellement en poste à la DIRIC. L'un d'entre eux sera rattaché à la DCSC et 2 agents devraient prendre leur retraite dans les prochaines années. En revanche 2 collègues n'ont toujours pas de visibilité sur leur avenir en 2022 ! La direction assure que des solutions seront trouvées.

#### **CRA Orly / Roissy**

Les CRA d'Orly et de Roissy seront rattachés à DSM/Aéro en mai 2020.

La CDFT-Météo souligne que les inquiétudes restent vives à Orly qui est en réorganisation. L'effectif cible de 12 en 2022 est notamment critiqué :

comment armer les deux postes permanents l'hiver, alors que des renforts peuvent être nécessaires en situation de neige et que les demandes de formations de Paris-Aéroport sont croissantes ? De plus, la question de l'observation automatique devra être tranchée et soumise à nos partenaires de l'aviation.

A plus court terme, les effectifs d'Orly vont rapidement baisser, avec une mutation et un départ à la retraite dès 2020. La CFDT-Météo demande donc que l'agent reçu à l'IT pro puisse rester sur son poste s'il le souhaite afin de pouvoir gérer au mieux la phase transitoire d'ici 2022.

Les agents d'Orly font aussi savoir leur incompréhension vis à vis du poste CRAxx proposé à l'ICP. Les explications qui leur ont été fournies à cette occasion ont été floues et parfois contradictoires. [Ici une note de la DG](#) sur le sujet.

### **Observation**

Les Mirs seront rattachés à la DSO en janvier 2020. Suite à la mutation d'un agent, il ne restera qu'un seul technicien à la MIR 75, cela jusqu'à fin 2020. 1 agent de Roissy a également obtenu une mutation. La CFDT-Météo souligne que les effectifs des MIRs sont extrêmement fragiles, d'autant plus qu'il n'y a pas de sortie d'école en 2020 !

### **TTI**

Le rattachement vers la DSI est en cours. Les inquiétudes restent fortes quant au support spécifique que nécessite l'Unité Médias.

### **Commerce**

Un collègue de Tours a été rattaché à la DIRO. Un poste devra donc être ouvert à la DIRIC.

## **2. ICP**

Les collègues de la DIRIC ont participé massivement à la saisie de leur vœux pour l'ICP.

Les représentants syndicaux s'interrogent sur la présence des poste de l'Unité Médias à l'ICP alors qu'ils ne sont pas censés être restructurés. Ainsi, on note des échanges avec la DG dans [le FAQ-ICP en ligne](#) (cf. p 16 concernant [l'Unité Médias](#))... DIRIC/D confirme qu'aucune restructuration n'est prévue à court terme. Elle ajoute que la nouvelle PDG devra présenter sa stratégie vis à vis des Médias.

La direction rappelle qu'à l'issue de la première instance de l'ICP qui se tiendra les 11 et 12 décembre, les agents n'auront qu'une semaine ( !!) pour

valider les vœux retenus. Les collègues qui prévoient de partir en congé à cette période doivent entrer en contact avec leur hiérarchie afin de laisser, s'ils le souhaitent, un téléphone ou un mail personnel.

### **3. Météo-Conseils**

Suite aux revendications des organisations syndicales, l'effectif cible pour les MC de la DIRIC a été réévalué à 11 (contre 9 auparavant). Une bonne nouvelle qui permettra qu'on ne commence à compter « les surnombres sur le poste » qu'à partir de 11 agents affectés au lieu de 9.

La CFDT-Météo s'enquiert de la gestion de ce surnombre (2 ou 3 ETP pour la DIRIC) à l'horizon 2022. DIRIC/D répond que cette question n'est pas tranchée mais qu'elle sera traitée prochainement, probablement après les premières instances de l'ICP.

Les représentants syndicaux soulignent que le contenu des vacances MC reste très flou, notamment en ce qui concerne les vacances en horaire de bureau. De plus, une certaine inquiétude persiste à propos de l'élargissement des tâches et de la polyvalence qui est demandée aux futurs MC. La CFDT-Météo n'est pas défavorable à un élargissement des compétences en fonction des appétences de chacun, à condition que les collègues soient correctement formés et qu'une stricte égalité vis à vis de l'astreinte soit respectée. La Direction confirme qu'une importante campagne de formation sera délivrée en 2020 et 2021.

### **4. COGIC**

Une convention-cadre a été signée en juillet entre Météo-France et le ministère de l'Intérieur. Celle-ci explicite les modalités de coopération entre les deux services. Cela conforte la position de l'équipe d'appui au COGIC puisque cette convention fixe un cadre juridique et pérenne pour les 6 prochaines années.

Cette action des agents de la DIRIC auprès du COGIC doit être valorisée auprès de la nouvelle PDG, et cela sera l'occasion de revendiquer 1 ETP supplémentaire pour l'Unité Médias qui est très sollicitée et où les bilans continuent de monter...

Le prochain CTSS aura lieu au printemps 2020.